



Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

17 mai 2021

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 17 mai 2021

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Monsieur Pascal CHARMOT
- Madame Christiane CHARNAY
- Monsieur Mohamed CHIH
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Pascal DAVID
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Gilles GASCON
- Monsieur Christophe GEOURJON
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Madame Claire PEIGNÉ
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Madame Véronique SARSELLI
- Monsieur Gérard TACHON
- Monsieur Patrice VERCHÈRE
- Madame Sonia ZDOROVITZOFF

Procurator(s) :

- Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS, donne procuration à madame Zémorda KHELIFI

Sans voix délibérative :

- Madame Evelyne GEOFFRAY, suppléante de madame Claude GOY
- Madame Claudine PERROT-BERTON, suppléante de monsieur Patrice VERCHÈRE

Membre de droit :

- Monsieur Thierry SUQUET, préfet délégué pour la défense et la sécurité

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain
- Lieutenant-colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Patrick ROBERJOT, président de l'UDMSP
- Capitaine Michaël CATOIRE
- Adjudant Franck CHENAL
- Commandant Franck JACQUIER
- Monsieur Karim KHAZAZ

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Conseil d'administration

Lundi 17 mai 2021

Ordre du jour

Page

❖ Communication : le SDMIS et le COVID-19	5
R/21-05/01 Prévention et lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers – Convention C2021-016 entre la direction départementale de la sécurité publique du Rhône (DDSP), le groupement de gendarmerie départementale du Rhône (GGD) et le SDMIS.....	18
R/21-05/02 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 3 novembre 2020.....	29
R/21-05/03 Compte rendu des décisions prises en matière contentieuse par la présidente du conseil d'administration depuis le 3 novembre 2020	30
R/21-05/04 Récapitulatif des marchés à procédure adaptée notifiés.....	30
R/21-05/05 Compte rendu des dons et des cessions à titre onéreux des matériels réformés du SDMIS.....	31
R/21-05/06 Budget principal du SDMIS - Compte administratif pour l'exercice 2020..	32
R/21-05/07 Budget principal du SDMIS et budget annexe énergies renouvelables - Comptes de gestion pour l'exercice 2020.....	39
R/21-05/08 Budget principal du SDMIS - Reprise et affectation du résultat comptable définitif de l'exercice 2020	39
R/21-05/09 Budget principal du SDMIS - Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2021	40
R/21-05/10 Budget principal du SDMIS – Autorisations de programme et crédits de paiement – Compte rendu 2020	42
R/21-05/11 Budget principal du SDMIS – Admissions en non-valeur	43

R/21-05/12	Budget annexe énergies renouvelables – Compte administratif pour l'exercice 2020	43
R/21-05/13	Dispositifs conventionnels de collaboration entre l'État et le SDMIS dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 :.....	12
	- Convention C2021-043 relative au concours du SDMIS à la mise en place de dispositifs de vaccination dans le Département du Rhône et la Métropole de Lyon	
	- Avenant n° 1 à la convention C2020-069 relative à la mise en œuvre d'un dispositif de dépistage automatique au virus SARS-COV-2 des passagers des avions entrant sur le territoire national	

Conseil d'administration

Lundi 17 mai 2021

*(La séance est ouverte à 14 h 08 sous la présidence
de Mme KHELIFI)*

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonjour à tous et toutes.

Je vous propose de démarrer cette séance. Mesdames, messieurs, monsieur le Préfet, monsieur le contrôleur général, on me confirme que le quorum est atteint puisque nous sommes 20. Nous pouvons commencer notre réunion.

Je tiens tout d'abord à rendre hommage à l'adjudant-chef Frédéric BOULANT qui nous a quittés le 20 avril dernier, des suites d'une longue maladie, à l'âge de 53 ans. Ayant débuté sa carrière de sapeur-pompier professionnel à la caserne de Lyon-Corneille à l'âge de 23 ans, il a ensuite été affecté successivement à la caserne de Villeurbanne-La Doua, puis au groupement formation, à la caserne de Villeurbanne-Cusset, à celle de Lyon Confluence et avait rejoint la caserne de Saint-Priest en 2014. Passionné par la photographie, dynamique, rigoureux, capable de fédérer les énergies, l'adjudant-chef Frédéric BOULANT était particulièrement estimé de sa hiérarchie et de ses collègues.

Je vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.

(Minute de silence.)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie.

Chers collègues, je suis très heureuse de pouvoir vous

accueillir aujourd'hui sur ce magnifique site de Saint-Priest, que certains et certaines d'entre vous ont pu découvrir ce matin et que d'autres pourront découvrir cet après-midi après notre réunion. J'en profite pour remercier monsieur le contrôleur général et ses équipes pour cette organisation qui nous permet de mesurer tout particulièrement ici la diversité des missions de notre établissement public, ainsi que la qualité des équipements destinés à la formation des sapeurs-pompiers et à la logistique, que ce soit celle du SDMIS ou celle mutualisée avec le Département du Rhône et la Métropole de Lyon ou d'autres partenaires d'ailleurs, GRDF et d'autres.

Avant de commencer l'examen de notre ordre du jour, permettez-moi de revenir sur notre réunion du 8 mars dernier durant laquelle nous avons adopté à l'unanimité, je tiens à le souligner, le budget primitif pour l'année 2021, ainsi que la programmation pluriannuelle d'investissement, laquelle fixe un cap pour notre établissement public pour les années à venir.

Je vous remercie pour la confiance témoignée et pour les moyens ainsi donnés au SDMIS afin de poursuivre les trois principaux objectifs que nous avons fixés. Pour rappel, les trois objectifs sont : la réalisation de la mission opérationnelle, la santé, la sécurité et la qualité de vie en service et, troisième objectif, l'engagement vers la transition écologique.

En déclinaison de ces objectifs j'ai demandé au directeur départemental et métropolitain de travailler en priorité sur deux dossiers que je considère comme stratégiques, à savoir le plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein du SDMIS ainsi que la prévention et la lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers. Je désire m'investir personnellement dans l'élaboration du plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein du SDMIS. Je veux également engager sur ce sujet en particulier un travail de concertation avec les

organisations syndicales du SDMIS, , et les représentants des sapeurs-pompiers volontaires, que je salue, et que je vais rencontrer le 9 juin prochain, en présence de la vice-présidente, Mme Blandine COLLIN, pour les organisations syndicales et du vice-président, M. Renaud PFEFFER, pour les représentants des sapeurs-pompiers volontaires. Ce plan d'action égalité femmes-hommes vous sera présenté en conseil d'administration en fin d'année 2021.

En ce qui concerne la prévention et la lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers, il s'agit du premier point de notre ordre du jour et nous y reviendrons après quelques éléments relatifs à la crise sanitaire COVID-19. En effet, compte tenu de l'actualité, je vous propose un temps d'échange sur les actions du SDMIS dans la lutte contre le COVID-19, puis de soumettre à votre approbation, en accord avec M. le Préfet, le rapport additif à l'ordre du jour qui vous a été envoyé la semaine dernière.

Monsieur le contrôleur général, je vais vous laisser nous présenter le dossier qui a été remis à chacun des participants et qui porte sur le COVID-19.

❖ **Communication : le SDMIS et le COVID-19**

Contrôleur général DELAIGUE.- Merci madame la présidente. Vous avez le document sur table et il va également être projeté.

« Le SDMIS face au COVID-19 », c'est finalement le titre que l'on a retenu pour ce document parce qu'on n'a pas voulu se mettre à égalité avec le COVID-19, on est malheureusement « face » au COVID-19. Il y a trois sujets : la protection des personnels du SDMIS puisque je vous rappelle que nous avons continué pendant cette période à assurer la sécurité, la protection de la population et la vaccination de la

population.

Concernant la protection des personnels du SDMIS, il y a d'une part les personnels placés à l'isolement et, d'autre part, la vaccination des personnels du SDMIS. Pour ce qui est des personnels placés à l'isolement, on a pris la situation au 10 mai pour montrer que la situation aujourd'hui est une situation sous contrôle, plutôt bonne, puisque nous n'avons placé à l'isolement, après avis médical, que 28 sapeurs-pompiers professionnels. On a eu des périodes ce nombre était plus élevé mais aujourd'hui on a 28 sapeurs-pompiers professionnels et 15 sapeurs-pompiers volontaires à l'isolement. Les sapeurs-pompiers volontaires on ne les connaît pas tous forcément, s'ils sont placés à l'isolement ils ont pu s'y placer tout seul, là ce sont ceux que l'on a placés à l'isolement, et 7 personnels administratifs et techniques. C'est une situation qui est vraiment sous contrôle.

Concernant la vaccination des personnels du SDMIS, nous avons été assimilés au personnel soignant assez vite, ce qui nous a permis de mettre en place la vaccination directement chez nous, sur notre site de Saint-Priest au service de santé et de secours médical. À ce jour, 1 704 personnes du SDMIS ont eu une première injection et 1 004, qui font partie des 1 704, ont reçu deux injections ou une seule s'ils ont eu le COVID. On a 575 sapeurs-pompiers professionnels, près de 900 sapeurs-pompiers volontaires et 230 personnels administratifs et techniques.

L'ARS avait donné son accord pour que les personnels administratifs et techniques qui travaillent avec nous et qui sont avec nous dans les centres de vaccination puissent également être vaccinés.

La protection de la population : il s'agit du transport de personnes en situation d'isolement, atteintes du COVID-19, et les prélèvements des voyageurs transitant par l'aéroport international Lyon

Saint-Exupéry, ces éléments-là étant réalisés à la demande de M. le Préfet.

Concernant la protection de la population, effectivement c'est quelque chose qui ne s'est pas tellement connu, mais nous avons transporté 262 personnes placées à l'isolement dans un centre qui se situe à Belleville-sur-Saône, dans un ancien EHPAD je crois. Il y a eu 99 opérations associées puisque parfois on a transporté des familles entières.

Concernant l'aéroport, cela fait partie de la protection de notre pays dans le cadre des décisions gouvernementales relatives à l'entrée sur le territoire. C'est une opération extrêmement importante pour le SDMIS. Il y a eu une première opération d'août 2020 à janvier 2021, avec 36 500 tests, 7j/7 et 20 sapeurs-pompiers du SDMIS, cela a été une charge importante. Puis de février à avril 2021, une demi-journée par semaine, des tests aléatoires, c'était une mission relativement légère par rapport à la précédente. Depuis le 8 mai, il y a des décisions par rapport aux variants, et notamment par rapport au variant indien, et donc une reprise de cette activité 7j/7, avec 8 sapeurs-pompiers du SDMIS, des préleveurs d'autres SDIS et des associations agréées de sécurité civile, pour être amenés tous les jours à faire des tests jusqu'à ce que la décision soit contraire. Pour l'instant, nous sommes organisés pour faire ces tests pendant peut-être tout l'été.

Concernant la vaccination de la population, c'est un engagement important pour le SDMIS. Jusqu'à aujourd'hui, dans les centres où nous avons vacciné, nous avons vacciné 78 961 personnes. Près de 80 000 personnes ont donc été vaccinées par les sapeurs-pompiers du SDMIS : un peu plus de 62 000 au Groupama Stadium à Décines, 15 000 à Arnas, un peu moins de 1 000 à Villeurbanne et 570 dans l'opération que l'on avait faite à Saint-Priest pour les publics dédiés.

Que va-t-il se passer maintenant ?

Par arrêté préfectoral, M. le Préfet, sur demande de l'ARS, a classé le centre de vaccination du Groupama Stadium comme centre permanent à partir du 7 juin. Cela ne veut pas dire d'ailleurs que d'ici-là il ne sera pas utilisé puisqu'il faut savoir que depuis mercredi et jusqu'à hier dimanche, pendant le week-end de l'Ascension, on a vacciné 5 fois 3 700 personnes au Groupama Stadium et que l'on est en train de vacciner encore aujourd'hui, demain et après-demain. Mais à partir du 7 juin le centre de vaccination du Groupama Stadium fonctionnera 7j/7.

Le deuxième centre de vaccination de l'agglomération de Villefranche, à Arnas, réalise environ 1 500 injections par jour, 7j/7 depuis le 31 mars 2021.

Cela veut dire que le SDMIS se met en position de vacciner 5 000 personnes par jour, 7j/7, ce qui équivaut à 150 000 injections par mois. Si on fait des petits calculs, en supposant que 75 % de la population du département du Rhône soient vaccinés, soit 1,5 million de vaccinations, cela fait 3 millions d'injections. Fin septembre, le SDMIS en aura fait 500 000, donc c'est une contribution importante, mais cela veut dire que tous les jours nous devons trouver 100 sapeurs-pompiers ou personnels pour faire fonctionner les deux centres de vaccination, ainsi que les tests à l'aéroport.

C'est une contribution importante et, avec le docteur Naïma BALADI, notre médecin-chef, quand le soir on a réalisé 5 000 vaccinations, on se dit que probablement quelques centaines de personnes n'auront pas le COVID grâce à cette action et probablement quelques dizaines n'iront pas dans des services de réanimation. C'est la réalité aussi et donc il est normal que le SDMIS soit présent sur ce dossier.

Voilà, madame la présidente, ce que je voulais vous

résumer sur le SDMIS face au COVID-19.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie monsieur le directeur.

Monsieur le Préfet, souhaitez-vous rajouter quelque chose avant de poursuivre notre ordre du jour ?

M. LE PRÉFET.- Avec plaisir madame la présidente et je tiens à remercier le SDMIS et son conseil d'administration de cette politique extrêmement positive.

Vous l'avez vu, elle se situe à différents niveaux. D'abord une contribution importante depuis le début de la stratégie « Tester, Alerter, Protéger », avec la mise en place des tests à l'aéroport qui ont suivi le cycle des ouvertures/fermetures de frontières et des confinements/déconfinements. On est passé d'une période de tests importante où on testait les personnes qui arrivaient, à une période aléatoire quand il y avait très peu de vols et on est repassé depuis mi-mai à un test systématique pour les personnes en provenance de pays rouges susceptibles d'être contaminés par un variant.

C'est aujourd'hui un point important de la stratégie de réouverture qui a commencé à se développer au début du mois et qui prendra un nouvel essor mercredi parce que l'on a bien compris qu'un des pieds sur lequel reposait notre capacité à rouvrir et peu à peu à reprendre une vie plus normale repose sur la poursuite de notre capacité à empêcher l'arrivée des variants de façon importante sur le territoire français.

Deuxième point, les centres de vaccination. On est passé d'une production extrêmement contrainte par les doses de vaccins du début de l'année à une montée en puissance qui était annoncée et qui se réalise aujourd'hui, avec les chiffres impressionnants donnés par M. le contrôleur général. Aujourd'hui, sur cette montée en puissance, le SDMIS

représente à peu près un tiers des vaccinations.

Il vaut mieux parler en doses qu'en vaccins, mais on administre aujourd'hui à peu près 15 000 doses par jour dans notre département et le SDMIS participe à hauteur d'un tiers. C'est une participation importante et vous donnerez tout à l'heure, je l'espère, un signal positif à la signature des conventions qui ont permis de passer d'une participation du SDMIS à la politique de vaccination, au pilotage des deux plus grands centres départementaux par le SDMIS lui-même, ce qui permet une compensation financière importante et en réalité une prise en charge par l'État, qui d'habitude est prise avec les HCL ou avec l'ARS ou avec les collectivités selon l'organisateur et qui donc là, pour les deux grands centres départementaux, bascule sur le SDMIS.

Puis je dirai un dernier petit mot, puisque cela pourrait vous paraître anecdotique, sur le transport des personnes vis-à-vis du centre d'isolement. Collectivement, cela participe évidemment à l'effort. Individuellement, pour les personnes qui ont été obligées de quitter leur famille ou de partir avec leur famille dans un centre d'isolement, d'y passer 7, 14 ou parfois plus de jours si elles étaient malades sans avoir besoin d'être hospitalisées, cette prise en charge était importante et la participation du SDMIS l'a été tout autant pour permettre une prise en charge individuelle et adaptée à la situation des personnes.

Je crois que l'on a là une vraie démonstration de la capacité du service départemental et métropolitain d'incendie et de secours de s'adapter à la diversité des situations. On a cette capacité aujourd'hui à s'adapter à la prise en charge individuelle jusqu'à l'opération de masse avec la vaccination et c'est un apport important à la stratégie de lutte contre le COVID-19 qui se développe aujourd'hui.

Bien évidemment, on pourra revenir sur le contenu des conventions si vous le souhaitez.

M. GUILLOTEAU.- Monsieur le Préfet, si le ministère de la santé rembourse le ministère de l'intérieur qui passe par le ministère des finances pour rembourser les sapeurs-pompiers, monsieur le contrôleur général c'est une partie que les collectivités ne mettront pas au budget l'année prochaine.

Contrôleur général DELAIGUE.- Dans cette opération liée aux conventions que l'on va examiner après, c'était ce dont j'avais discuté avec la présidente, on est dans une opération neutre, -pas forcément strictement à l'euro près- mais globalement c'est une opération neutre. En gros, nous contribuons avec la force que représentent les 6 000 sapeurs-pompiers professionnels et volontaires comme on le ferait dans une colonne renfort feux de forêts, comme on le ferait dans d'autres actions, c'est-à-dire que l'on met nos moyens à disposition de l'État. Il y a un surplus de dépenses puisque, évidemment, lorsqu'un sapeur-pompier volontaire va 12 heures dans un centre de vaccination, on l'indemnise, lorsqu'un sapeur-pompier professionnel ou un personnel administratif va dans un centre de vaccination, on l'indemnise en heures supplémentaires. On peut estimer aujourd'hui que l'ensemble des dépenses supplémentaires que l'on va faire, liées à notre action dans le COVID, à la demande de l'État, vont être globalement compensées par une recette équivalente.

On verra si à la fin il y a 50 000 € de plus ou 50 000 € de moins, mais globalement on est sur un équilibre, c'est-à-dire que ce n'est pas le SDMIS qui devra prendre en charge une dépense supplémentaire, elle sera prise en charge par l'État. Voilà en gros l'équilibre qui a été trouvé. Il y a des endroits où cela va être un peu plus que la dépense, et des endroits un peu moins, mais globalement on est sur un équilibre général.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce que cela répond à votre question monsieur le vice-président ?

M. GUILLOTEAU.- Cela répond à toutes mes questions. Si sur 187 millions de budget il y a 50 000 € à la charge des trois acteurs financeurs, c'est acceptable. Ce sera la contribution des collectivités à l'État.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Nous allons passer au premier rapport de ce conseil d'administration qui porte sur les dispositifs conventionnels de collaboration entre l'État et le SDMIS dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, avec d'une part la convention relative au concours du SDMIS à la mise en place de dispositifs de vaccination dans le Département du Rhône et la Métropole de Lyon et, d'autre part, l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre d'un dispositif de dépistage automatique au virus des passagers des avions entrant sur le territoire national, comme cela a pu être évoqué précédemment.

R/21-05/13 Dispositifs conventionnels de collaboration entre l'État et le SDMIS dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 :

- Convention C2021-043 relative au concours du SDMIS à la mise en place de dispositifs de vaccination dans le Département du Rhône et la Métropole de Lyon

- Avenant n° 1 à la convention C2020-069 relative à la mise en œuvre d'un dispositif de dépistage automatique au virus SARS-COV-2 des passagers des avions entrant sur le territoire national

Mme LA PRÉSIDENTE.- À la demande de l'État et en partenariat avec d'autres acteurs, le SDMIS s'est engagé dans deux dispositifs de lutte contre le COVID-19. Le premier dispositif concerne les

centres de vaccination et le second dispositif concerne les dépistages des passagers arrivant sur le territoire national par le biais de l'aéroport international de Saint-Exupéry.

Je cède la parole à M. le Préfet délégué pour la défense et la sécurité qui va vous présenter les dispositifs et les modalités de participation de l'État.

Monsieur le Préfet délégué.

M. LE PRÉFET.- Merci beaucoup madame la présidente.

Beaucoup a d'ores et déjà été dit. Je le soulignais tout à l'heure, les conventions que nous vous proposons de valider aujourd'hui pour signature ont pour objectif d'actualiser et de concrétiser un partenariat qui s'est développé sur les deux gros centres de vaccination, avec un pilotage pris en charge par le SDMIS, alors que sur d'autres centres de vaccination il est toujours pris en charge par les HCL, par les structures médicales de proximité et d'autres dispositifs que vous connaissez.

Il s'agit donc dans ce cadre-là de couvrir dans les conditions que nous venons d'évoquer les frais supplémentaires engagés au titre de ces opérations, avec un mode de financement spécifique qui n'est pas exactement le même pour le SDMIS que pour d'autres acteurs de la santé puisque cela tient compte des particularités sur le financement et en particulier des conditions d'intervention que vous évoquiez tout à l'heure.

Si j'ai bien lu, mais je parle sous le contrôle de M. DELAIGUE, il y a un premier dispositif qui garantit le fonctionnement du centre et les moyens pendant 3 mois, puis une prise en charge mois par mois en fonction de la durée des opérations.

Contrôleur général DELAIGUE.- Oui monsieur le Préfet, je vais même traduire avec quelques chiffres. En fait, il y a quatre types

de centres dans la convention nationale puisque c'est un dispositif forfaitaire qui a été décidé, qui est géré directement par le ministère de l'intérieur.

Il y a les centres avec grande capacité, qui font au moins 2 000 vaccinations. Nous, nous sommes sur 3 500 donc il n'y a pas de problème, on remplit bien les conditions et par arrêté préfectoral nous sommes pilotes de ce centre de vaccination qui est le plus important du département.

Concernant le centre grande capacité de plus de 1 000, celui d'Arnas, c'est une deuxième catégorie. Après, il y a les centres modulaires, nous n'en avons pas dans le département du Rhône, en tout cas pas au niveau du SDMIS.

À partir de là, ce qui est proposé c'est le financement de ces deux centres dans la mesure où on en assure le pilotage et l'ensemble du dispositif vaccinal. Cela représente une subvention de 896 000 € par mois et donc, comme l'a expliqué M. le Préfet, cela veut dire que globalement il va y avoir un dispositif initial de 2 688 000 € correspondant à 3 mois pleins et tous les mois je dois faire un rapport au Préfet sur l'activité réelle. Cela veut dire que si par exemple au mois de juin on ne commence que le 7 juin, ce ne sera pas 30 jours mais 30 jours moins 6 soit 24 jours et donc on régularisera le quatrième mois en déduisant d'autant. En sachant que la convention est susceptible de durer du 1^{er} avril au 31 août 2021, c'est-à-dire qu'en fait on va récupérer sur les jours qui seront passés, comme à Arnas où nous avons avancé les choses, nous allons les récupérer dans le cadre de cette convention qui est donc prévue pour 5 mois, d'avril à août.

Si à la fin des 5 mois on a fait non pas 150 jours, mais si on a fait 150 jours à Arnas et 120 au Groupama, des prorata seront réalisés au cours des versements mensuels.

On peut estimer que ce financement de l'État va globalement nous équilibrer l'ensemble des financements complémentaires que nous sommes amenés à mettre sur le dispositif COVID, en sachant que l'on fera les comptes à la fin pour les présenter au conseil d'administration.

Voilà madame la présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci monsieur le directeur, merci monsieur le Préfet.

Y a-t-il des demandes d'intervention, des questions ?

Monsieur le vice-président PFEFFER.

M. PFEFFER.- Merci madame la présidente. Par rapport à cette période COVID qui mobilise tous les acteurs, on peut d'abord remercier vraiment chaleureusement l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers, professionnels, volontaires, mais également les PATS qui participent activement à cette mission majeure de santé publique.

Ensuite, on peut aussi remercier nos collectivités, je pense bien sûr à M. le président du Département, mais aussi à toutes les communes et toutes les petites communes. On ne se rend pas toujours compte du degré d'engagement notamment des toutes petites collectivités pour prendre en charge des populations qui sont souvent éloignées des grands centres de vaccination. Dans la Métropole, les centres de vaccination sont plus denses, c'est normal, il y a plus de population, mais dans le « petit » Rhône on voit que par rapport à d'autres départements on a beaucoup de centres de vaccination, mais surtout cela nécessite un engagement de tous les instants, de tous les acteurs locaux et permettez-moi, je le dis devant la présidente de l'association des maires du Rhône, d'adresser un grand merci à toutes les équipes municipales qui contribuent à cette mission également.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci monsieur le vice-président.

M. GUILLOTEAU.- Sur le Département on a mis à disposition des jeunes gens et jeunes filles qui sont au RSA pour leur donner la possibilité de faire autre chose que de percevoir une prestation. Cette mise à disposition dans des centres communaux ou des centres intercommunaux, c'est 500 000 € pour le Département.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je crois que l'on peut aussi remercier le docteur BALADI, médecin-chef, sans qui toutes ces vaccinations ne seraient pas possibles et remercier les équipes de sapeurs-pompiers qui sont mobilisées sur ces centres de vaccination.

Monsieur le directeur ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Je voulais simplement rajouter une chose. J'ai pu être sollicité ponctuellement pour savoir si on avait encore quelques marges de manœuvre. On en a parlé avec M. le Préfet, on doit mobiliser 100 sapeurs-pompiers tous les jours à partir du 7 juin, plus l'aéroport, plus les transports, l'été va arriver, il y a les colonnes de renfort feux de forêts, l'été on est aussi un peu moins nombreux, donc on ne pourra pas aller beaucoup plus loin au niveau de la sollicitation.

En revanche, vous nous aviez demandé à tel ou tel endroit si on pouvait éventuellement vous donner un conseil pour l'organisation du centre de vaccination, les différentes étapes qu'il faut passer, et là il n'y a aucun problème, nous sommes devenus des spécialistes en matière d'organisation car pour faire 5 000 injections tous les jours il vaut mieux que cela tourne bien ! D'ailleurs, le premier jour au Groupama Stadium cela ne tournait pas parfaitement et on a vu tout de suite qu'il fallait modifier deux ou trois petites choses.

Il n'y a donc aucun problème pour donner un conseil de ce qu'il faut faire ou ne pas faire. On est à votre disposition si vous le souhaitez, bien évidemment, mais je ne peux plus fournir de moyens

supplémentaires parce que ce serait aussi prendre trop de risques et on ne sait jamais, un imprévu peut encore arriver monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET.- Ce que l'on peut souligner, c'est que la capacité du SDMIS à participer était à la hauteur de son importance et je crois qu'effectivement le diagnostic que l'on a encore partagé vendredi avec la cellule interministérielle de crise à Paris sur notre capacité d'action montrait certaines limites.

Je dois dire que sur la dernière partie tests, même si elle est modeste, on bénéficie d'un renfort zonal et on a une partie des SDIS de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui viennent participer aux opérations de tests que nous évoquions tout à l'heure. D'autre part, et merci à M. le vice-président de l'avoir souligné, on a une couverture qui s'est appuyée sur les collectivités locales et l'engagement de l'ensemble des collectivités dans notre département est au-dessus de la moyenne régionale. On a à certains endroits un déficit, non pas de doses comme on l'a connu à un moment, mais de capacité à engager du personnel ou à mobiliser des acteurs et compte tenu de l'importance du département, cet engagement est vraiment le bienvenu.

Vous disiez tout à l'heure que la participation du SDMIS sur les centres de vaccination était importante, mais si on prend cette capacité que nous avons eue à multiplier par trois le nombre de vaccinations par jour ces dernières semaines, c'est aussi grâce à l'engagement de la Région qui a été présente sur les grands centres de façon spécifique avec un engagement financier qui a permis de largement participer à ce montage, mais aussi à l'engagement et au partenariat de certains. Puisque l'on remercie et que l'on félicite, on doit quand même dire que l'engagement du groupe OL sur le dispositif Groupama est décisif dans la capacité à monter ce genre d'opération.

Je crois que l'on peut le remarquer et le dire, les résultats

que nous obtenons aujourd'hui dans ce domaine et la capacité que nous avons eue dans ce département à fonctionner en permanence à flux tendus, à ne pas avoir de stock de vaccins et au contraire, ces derniers jours, à bénéficier sous l'impulsion de l'ARS d'un certain nombre de plateaux qui pouvaient ailleurs se trouver en stockage intermédiaire, ne s'est réalisée que grâce à l'engagement de chacun et cela va du centre de terrain, dans la partie rurale de notre département jusqu'aux engagements que je viens de souligner sur les méga centres que nous avons mis en place.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je vais soumettre ce rapport aux voix.

Monsieur le directeur ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Il y a une deuxième convention qui est un avenant à la convention qui prolonge l'aéroport jusqu'au 31 août. Il n'y a pas de dispositions financières spécifiques, même si nous sommes indemnisés. C'était dans la convention initiale.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tout à fait. Effectivement ce rapport porte sur la convention relative à la mise en place des dispositifs de vaccination et à l'avenant relatif à la mise en œuvre d'un dispositif de dépistage automatique des passagers à l'aéroport.

Je vais soumettre ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération R/21-05/13 est adoptée à l'unanimité.***

R/21-05/01 Prévention et lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers – Convention C2021-016 entre la

direction départementale de la sécurité publique du Rhône (DDSP), le groupement de gendarmerie départementale du Rhône (GGD) et le SDMIS

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit d'un dossier que je considère comme stratégique car, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les violences commises à l'encontre des sapeurs-pompiers en opération sont inacceptables.

Le rapport qui vous est présenté ce jour s'articule autour des trois axes qui guident l'action du SDMIS :

- Lutter contre les agressions et les conséquences associées.
- Accompagner et soutenir les personnes victimes d'agressions.
- Prévenir les risques d'agression par le renforcement du lien de proximité avec les territoires et l'ouverture vers la jeunesse.

Concernant le premier axe et plus particulièrement la convention entre la direction départementale de la sécurité publique, le groupement de gendarmerie départementale du Rhône et le SDMIS, je laisse le soin à M. le Préfet et au contrôleur général de nous en faire la présentation et je parlerai plus spécifiquement du troisième axe.

Monsieur le Préfet délégué, je vous laisse la parole.

M. LE PRÉFET.- Merci beaucoup madame la présidente.

Cette convention est une convention qui existait depuis un moment, mais dans laquelle nous avons constaté, en particulier à l'automne, la nécessité de la relire ensemble et de la rafraîchir et c'est ce que nous avons fait dans la période écoulée. Elle tient compte de deux problématiques. La première, c'est de garantir la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention et de permettre que ces interventions, quand

elles sont dans un secteur difficile identifié, soient faites avec le concours et la protection de la police et de la gendarmerie nationale. On a donc défini les conditions dans lesquelles cela se passait et avec une deuxième contrainte qui est aussi de faire que ce souci bien légitime de protection des sapeurs-pompiers en intervention n'entraîne pas au contraire une surenchère de protection qui empêche l'intervention au moment où on en a le plus besoin.

Les modalités pratiques de la convention reflètent cet équilibre que nous avons recherché et que nous avons calé jusqu'à ces derniers jours par des discussions importantes entre le SDMIS, la gendarmerie nationale et la police nationale.

Au-delà des modalités d'intervention qui sont retracées dans la convention, je voudrais pour ma part insister sur deux points. Le premier, c'est le dialogue qu'a permis cette relecture et le contrôleur général me disait, quand on a engagé la révision, que parmi tous les acteurs qui avaient signé la convention à l'époque, il était le dernier encore présent sur le territoire, mais c'est dû à sa grande longévité et à sa grande sagesse, et qu'en tout cas, vis-à-vis de ces interlocuteurs partenaires, il fallait que l'on puisse reparler de ces modalités d'intervention, les réexpliquer et bien les comprendre et je crois que nous avons fait ce travail sur le terrain.

Le deuxième aspect, c'est la présence d'un représentant du SDMIS en salle de commandement quand c'est nécessaire à la police, ce qui permet de garantir une bonne transmission de l'information et donc d'avoir une capacité depuis le CIC à l'hôtel de police, mais par l'intermédiaire de sapeurs-pompiers, à donner les informations qui vont permettre d'intervenir dans des conditions de sécurité.

Voilà comment on espère aujourd'hui remplir les deux objectifs dont je vous parlais tout à l'heure.

Au-delà de ces modalités sur les interventions sur site destinées à protéger les sapeurs-pompiers, la convention définit aussi un certain nombre de modes de coopération entre policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers quand on en a besoin. J'ai été frappé par exemple sur les discussions autour de l'engagement des chiens qui permettent d'avoir une action extrêmement complémentaire, gendarmerie, police, sapeurs-pompiers, dans le cadre des recherches de personnes disparues qui, là aussi, permettent une articulation entre tout ce qui est judiciaire et policier d'un côté et recherche des personnes et sauvetage de l'autre.

Nous espérons donc de cette façon-là améliorer de manière importante cette coopération qui, sur le terrain, est une réalité quotidienne. En tout cas pour vivre de façon assez régulière en salle de police un certain nombre d'opérations, de manifestations, je peux témoigner devant vous de l'intérêt de ce dialogue et de cette coopération.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci monsieur le Préfet.

Monsieur le directeur.

Contrôleur général DELAIGUE.- Madame la présidente, pour donner un éclairage un peu technique j'ai préparé trois slides qui commentent le tableau des agressions.

Le premier, c'est le tableau tel que vous l'avez dans le rapport, qui donne le nombre d'agressions avec dépôt de plainte : 70 événements en 2015, puis 50, 66, 78, 49, 54, sur les années qui ont suivi et le nombre de plaintes individuelles, puisque dans chaque situation il peut y avoir un ou plusieurs sapeurs-pompiers qui portent plainte et vous avez le nombre d'opérations de secours en rapport pour chaque année.

Nous avons été interpellés dans les organismes paritaires, au comité technique et au CHSCT, sur la nature des agressions donc j'ai fait un tableau qui représente en 2020 la nature des agressions parce

que c'est vrai que la nature est différente entre une menace par arme et un outrage, même si aucun n'est acceptable et parce qu'à chaque fois il y a eu plainte donc cela veut dire que l'on était sur des faits qui étaient déjà graves. Vous pouvez donc voir : 4 menaces par arme, souvent un couteau, 28 tentatives et/ou agressions physiques, mises en danger de la vie d'autrui, 5 jets de projectiles, dégradations, et 17 menaces de mort, menaces verbales, outrages.

Un autre tableau permet d'expliquer aussi ce que la convention avec la police et la gendarmerie apporte au SDMIS. Vous avez donc 500 000 appels téléphoniques au 18 et au 112 et ces 500 000 appels vont générer un peu plus de 100 900 opérations de secours où nous n'avons pas détecté, à l'appel, de choses particulières. À l'inverse, dans 760 situations nous avons identifié potentiellement des situations hostiles.

À l'appel il y a un certain nombre de mots-clés qui nous inquiètent et dans ces cas-là, nous avons trois procédures : la procédure verte renforcée, la procédure orange et la procédure rouge, celle que l'on utilise le 31 décembre, le 13 ou le 14 juillet, pour la fête d'Halloween ou pour un certain nombre de dates connues à l'avance. Systématiquement, nous renforçons par l'envoi d'un chef de groupe, un officier, qui nous permet de dissocier le commandement de l'action technique.

Lorsqu'il y a une phase un peu d'hostilité, c'est très difficile à la fois de faire son action technique de sauvetage et en même temps de s'occuper de son environnement. On s'est aperçu que sur ces dernières années, on a eu zéro ou, cette année, une agression dans cette situation. C'est intéressant parce que cela montre que lorsqu'à l'appel on détecte des situations à risque ou lorsque la police nous dit que pendant telle nuit telle zone va passer en orange parce qu'il s'est passé quelque chose, on arrive à relativement anticiper l'agression organisée. Cela ne veut pas dire qu'elle n'a pas lieu, mais cela veut dire

que les sapeurs-pompiers ne se sont pas retrouvés dans la situation.

Les 100 000 interventions où nous n'avons rien détecté à l'appel, c'est là où les agressions ont lieu. C'est important, il y a 33 cas où il y a un VSAV engagé pour secours d'urgence à personne et sur ces 33 situations, dans 22 cas c'est la victime qui est l'agresseur, dans les 11 autres cas l'agresseur est une tierce personne. Ces 53 agressions sont extrêmement difficiles à déceler parce qu'elles sont beaucoup plus individuelles, beaucoup plus souvent liées à l'état mental de la personne. Cela ne veut pas dire que l'on baisse le pavillon, mais cela donne une illustration de la réalité.

Tout cela pour redire que cette convention avec la police et la gendarmerie, ainsi que l'a évoqué M. le Préfet, va nous permettre d'améliorer encore nos dispositifs de travail en commun, va nous permettre aussi, lorsque les situations sont un peu compliquées, d'envoyer un officier à la salle police ou à la salle gendarmerie pour mieux coordonner l'action de nos services.

On peut considérer que sur le territoire national, on atteint aujourd'hui dans le travail interservices un niveau de ce qui se fait de mieux en matière de coordination des différents services.

Au-delà de notre doctrine opérationnelle de réponse aux situations d'agression et aux contextes hostiles, nous avons également un important dispositif de formation, très élaboré, où notre idée c'est vraiment de préparer nos sapeurs-pompiers, avec leurs comportements, à ne jamais générer l'agression. Évidemment, je ne parle pas des agressions qui sont programmées ou prévisibles, je parle de celles qui sont liées aussi aux comportements entre plusieurs personnes. C'est aussi important, donc on multiplie les formations qui donnent satisfaction à toutes les personnes qui les ont faites. Il s'agit d'un point très important.

On a aussi l'évolution des matériels. Dans quelques mois on devra faire un retour au Parlement sur l'utilisation des caméras mobiles qui globalement pourraient être plus utilisées, mais qui, lorsqu'elles sont utilisées, nous donnent satisfaction. Nous considérons que c'est un dispositif qui est intéressant et donc d'ici quelques mois, à la fin de l'expérimentation, il faudra que l'on fasse un retour sur ce dispositif des caméras mobiles.

Voilà, madame la présidente, ce que je pouvais dire en résumé sur les deux premiers axes de ce dossier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie monsieur le directeur.

Permettez-moi de vous redire toute l'importance que j'attache également à la prévention des agressions par le renforcement du lien de proximité avec les territoires, comme vous d'ailleurs en tant qu'élus locaux, et l'ouverture vers la jeunesse qui me tient plus particulièrement à cœur en tant qu'enseignante.

La démarche de prévention des agressions dans laquelle le SDMIS est déjà inscrit doit être réaffirmée et consolidée. Nous devons aller vers davantage de proximité avec les territoires et particulièrement les maires qui sont au plus près des problématiques de délinquance et des questions de sécurité. Le SDMIS participe en effet déjà à différents conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) constitués dans le département du Rhône et la métropole de Lyon.

La participation à cette instance, présidée par le maire et dont le Préfet et le Procureur de la République sont membres, permet au SDMIS d'être associé aux travaux entre acteurs impliqués dans les questions de sécurité et de prévention de la délinquance, en étant également contributeur par l'apport de données opérationnelles en lien avec les problématiques abordées dans les CLSPD. J'ai d'ailleurs pu le

remarquer par moi-même au sein du CLSPD de Villeurbanne par exemple où des documents sont particulièrement pertinents et cette relation entre SDMIS et acteurs au sein de ces CLSPD est particulièrement opportune.

Il me semble dès lors pertinent que le SDMIS puisse être membre de l'ensemble des CLSPD existant sur notre territoire. Là-dessus je pense qu'il y a un travail à faire monsieur le directeur, peut-être que vous complétez, sur la présence du SDMIS dans tous les CLSPD du territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône, je pense que c'est à renforcer.

Le renforcement du lien de proximité avec les territoires s'envisage également dans le cadre d'un rapprochement avec les polices municipales avec lesquelles le SDMIS peut être amené à davantage collaborer. La présence sur le terrain de ces unités peut constituer un apport réel en matière de coordination opérationnelle. D'autres partenariats avec les acteurs de terrain, tels que les bailleurs sociaux notamment qui sont aussi invités au sein de ces CLSPD, sont susceptibles d'être développés au titre de cette démarche de prévention des agressions.

De plus, le rapprochement avec la population doit être poursuivi grâce à l'ancrage territorial du SDMIS déjà solidement développé, avec un maillage de casernes réparties sur l'ensemble du territoire, mais aussi par l'engagement citoyen avec des actions conduites en direction des différents publics et notamment des plus jeunes pour mieux faire connaître les missions des sapeurs-pompiers et favoriser les recrutements, tels que l'engagement de sapeurs-pompiers volontaires ou les recrutements de jeunes sapeurs-pompiers ou les cadets de la sécurité civile et d'autres.

Le SDMIS s'investit particulièrement depuis plusieurs années dans la conduite d'actions en direction de la jeunesse avec pour

objectif de favoriser l'engagement citoyen et le sens de l'intérêt général. C'est une très bonne chose. Ces actions sont nombreuses et sont soutenues dans la durée. Je vais les citer parce que c'est important de les valoriser :

- Le soutien de 42 sections de jeunes sapeurs-pompiers, soit 1 200 jeunes âgés de 12 à 17 ans et on m'a indiqué tout à l'heure qu'il y avait la création actuellement d'une 43^{ème} section.

- L'accueil chaque année de quatre volontaires en service civique, âgés de 18 à 25 ans, pour une durée de huit mois pour l'accomplissement de missions d'intérêt général.

- La participation au dispositif de cadets et cadettes de la sécurité civile en partenariat avec l'éducation nationale au travers de la formation d'élèves de 4^{ème} et 3^{ème} dans le domaine de la sécurité civile. Ce dispositif concerne actuellement 20 collèges avec environ 400 élèves et un fonctionnement en lien avec les casernes de secteur.

- La participation aux classes de bac professionnel « métiers de la sécurité », des lycées Sermenaz de Rillieux-La-Pape et La Favorite à Lyon, ce qui représente à peu près 40 élèves.

- La participation au DUT Hygiène, Sécurité, Environnement de l'IUT Lumière Lyon 2.

- L'accueil de stagiaires de 3^{ème} (environ 150 collégiens accueillis chaque année au sein de casernes, pour une durée de 3 à 5 jours), 150 jeunes ce n'est pas négligeable et également de 10 étudiants chaque année dans le cadre de leur parcours universitaire.

- L'accueil de 14 apprentis en 2020, on en a vu un ce matin à l'accueil, un apprenti en communication.

- L'intervention dans les journées de défense et citoyenneté, en collaboration avec les services du ministère des Armées.

- Le partenariat avec la direction de la protection judiciaire de la jeunesse dans le cadre d'une convention pour l'accueil ponctuel en caserne de mineurs et jeunes majeurs faisant l'objet de mesures de réparations pénales (environ 50 jeunes accueillis par an).

Ces nombreuses actions témoignent de l'importance qu'attache le SDMIS à l'accompagnement et à la formation de la jeunesse, ainsi que de l'implication forte de ses personnels que je tiens à remercier pour l'accompagnement dans cette démarche qui contient une dimension préventive. Je ne peux que saluer cette implication, remercier les équipes et je souhaite que notre établissement public poursuive dans cette voie.

Monsieur le Préfet, monsieur le directeur, souhaitez-vous ajouter quelque chose ? Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ?

Monsieur CHENAL.

Adjudant CHENAL.- Madame la présidente, monsieur le Préfet, mesdames et messieurs les élus, chers collègues. Tout d'abord on se félicite de tout ce qui peut apporter de la sécurité en plus pour les sapeurs-pompiers. Il ne faut peut-être pas oublier les polices municipales qui sont présentes sur le territoire et qui sont très rapides au niveau des délais d'intervention, qui peuvent nous apporter déjà une bonne sécurité sur nos interventions.

Lors des dernières instances paritaires, comité technique et CATSIS, nos représentants SUD ont proposé la création d'une conférence trimestrielle interservices départementale impliquant les acteurs de terrain, sapeurs-pompiers, police municipale, police nationale et gendarmerie. Ces rendez-vous venant en complément des réunions déjà existantes réalisées par les cadres de ces quatre services, nous avons également souhaité inclure les opérateurs des différents services, CORG pour la gendarmerie, le CIC pour la police, ainsi que le CODIS

pour les sapeurs-pompiers, le principe étant de collecter les bonnes pratiques et les alertes de sécurité et d'échanger sur l'ensemble des thèmes qui nous sont communs.

Nous avons eu une bonne écoute lors des instances, nous attendons maintenant la mise en œuvre concrète de ces mesures de bon sens. Merci de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie pour votre proposition monsieur CHENAL. Elle implique des acteurs, je ne m'avancerai pas pour eux aujourd'hui, mais on va en rediscuter avec monsieur le directeur.

Monsieur le directeur, vous souhaitez intervenir ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Le travail interservices avec la police, la gendarmerie, le SAMU et tous nos partenaires est important. Après, je ne peux pas m'engager à la place des autres services, mais je pense qu'à un moment donné on ne peut pas multiplier les différents niveaux d'échanges permanents entre les services.

Je peux confirmer que les échanges sont extrêmement importants et extrêmement nombreux et que tous les cas qui nous sont signalés sont systématiquement rapportés dans ces réunions de travail interservices, que ce soit notamment avec la police, ce sont les plus nombreux, ou avec le SAMU.

Je comprends la question, mais faisons attention. Il y a beaucoup de partenaires et on ne peut pas multiplier les réunions dans tous les sens. En tout cas, j'entends le besoin d'échanger et d'être sûr que les autres services aient bien compris quels étaient nos enjeux. On s'en est aperçu, monsieur le Préfet, quand on était dans votre bureau et que l'on a discuté d'un sujet qui tient à cœur à certains, les problèmes d'ivresse sur la voie publique, cela a été un sujet de discussion et vous nous avez soutenus monsieur le Préfet, je tiens à le dire.

Je crois qu'il faut faire attention, on ne peut pas multiplier trop les étapes de discussions. En revanche, nous avons besoin de nous voir beaucoup avec la police, la gendarmerie et le SAMU, c'est très important et peut-être d'ailleurs que l'on ne vous restitue pas assez les échanges, cela peut faire aussi partie des points de progrès internes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Non)*

Nous allons soumettre ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/21-05/01 est adoptée à l'unanimité.**

R/21-05/02 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 3 novembre 2020

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit des délibérations adoptées par le bureau du conseil d'administration lors de ses réunions des 31 mars 2021 et 27 avril 2021, en application de la délégation que le conseil d'administration lui a accordée le 3 novembre 2020 et dont il vous est aujourd'hui rendu compte dans le rapport.

Monsieur le contrôleur général, je vous cède la parole pour d'éventuels éléments complémentaires, même si tout a été dit dans le rapport.

Contrôleur général DELAIGUE.- On est vraiment sur des points techniques sans enjeux majeurs. Je suis prêt à répondre aux questions s'il y en a, mais il n'y a pas de remarques particulières sur ces rapports, sauf si vous voulez que je les détaille, mais ce serait fastidieux

me semble-t-il. Ils ont été votés à l'unanimité du bureau du conseil d'administration.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Nous soumettons ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/21-05/02 est adoptée à l'unanimité.**

R/21-05/03 Compte rendu des décisions prises en matière contentieuse par la présidente du conseil d'administration depuis le 3 novembre 2020

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous rappelle que vous m'avez accordé, le 3 novembre 2020, une délégation pour agir au nom de l'établissement devant les différentes juridictions, aussi bien en action qu'en défense. Je suis tenue de vous rendre compte des décisions prises en vertu de cette délégation qui concerne les actions en justice dans lesquelles le SDMIS est partie.

Je vous invite à prendre connaissance des différentes décisions prises depuis le 3 novembre 2020, telles qu'elles figurent dans le rapport qui vous a été adressé avec la convocation.

Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je sou mets ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/21-05/03 est adoptée à l'unanimité.**

R/21-05/04 Récapitulatif des marchés à procédure adaptée notifiés

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tout comme pour le point précédent, j'ai pris un certain nombre de décisions depuis le 3 novembre dernier concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures ou de services pouvant être passés selon une procédure adaptée, dans le cadre de la délégation que vous m'avez accordée pour la durée du mandat. Je suis tenue de vous rendre compte annuellement des décisions prises en vertu de cette délégation.

Elles se trouvent en annexe du rapport qui vous a été adressé avec votre convocation.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce rapport ?

(Non)

Je vais le soumettre aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/21-05/04 est adoptée à l'unanimité.**

R/21-05/05 Compte rendu des dons et des cessions à titre onéreux
des matériels réformés du SDMIS

Mme LA PRÉSIDENTE.- Voici donc un dernier compte-rendu qui concerne les décisions prises par la commission de réforme des matériels du SDMIS qui s'est réunie le 20 janvier dernier. Le rapport qui vous a été adressé avec votre convocation vous permet de prendre connaissance des véhicules et matériels qui ont été donnés à différentes associations qui en avaient fait la demande et des véhicules et matériels qui ont été mis en vente sur la plateforme d'enchère en ligne AGORASTORE.

La commission de réforme s'est attachée à satisfaire les

demandes des associations avant de procéder à la vente des biens réformés du SDMIS.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce rapport ?

(Non)

Je le soumets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/21-05/05 est adoptée à l'unanimité.**

R/21-05/06 Budget principal du SDMIS – Compte administratif pour l'exercice 2020

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour rappel, le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année écoulée. Il permet de rendre compte des opérations budgétaires exécutées et constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.

Je vais laisser Mme MASSARDIER nous en présenter les détails.

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Merci madame la présidente.

Pour ce compte administratif pour l'exercice 2020 le total des dépenses s'élève à 186,77 M€, une diminution de 0,83 % par rapport à 2019.

Concernant les recettes, elles ont été encaissées à hauteur de 180,61 M€, soit une diminution de 6,5 % par rapport à l'an dernier.

Alors que l'ensemble des dépenses a diminué de 1,55 M€, les recettes ont dans le même temps diminué de 12,56 M€ millions. Nous

allons voir plus loin les raisons. Cela a conduit à une nette diminution du résultat propre de l'exercice 2020 par rapport à l'exercice 2019 et compte tenu des résultats antérieurs qui étaient excédentaires, le résultat de clôture pour cette année 2020 est de 5,12 M€ en fonctionnement et de 6,02 M€ en investissement. Ces résultats ont d'ailleurs fait l'objet d'une reprise anticipée pour l'élaboration du budget primitif 2021.

Concernant la section d'investissement, les dépenses d'investissement s'établissent à 32,87 M€, en diminution de 10 % par rapport à l'an dernier et cela pour deux principales raisons. La première, c'est la crise sanitaire qui a ralenti bon nombre d'investissements et la seconde raison, c'est l'achèvement progressif des opérations immobilières décidées en 2015.

Ainsi, ces 32,87 M€ de dépenses se répartissent, par ordre de grandeur, pour les dépenses réelles d'investissement :

- 6,34 M€ pour les acquisitions de véhicules,
- 6,29 M€ pour les systèmes d'information,
- 4,29 M€ pour les acquisitions de matériels, équipements de protection individuelle et effets d'habillement,
- 3,71 M€ pour la gestion patrimoniale et les opérations immobilières nouvelles.

Les 40 % de dépenses restantes se répartissent entre le BEA (bail emphytéotique administratif), le remboursement du capital de la dette et les opérations d'ordre.

Pour compléter mes propos concernant les dépenses d'investissement, le SDMIS a aussi versé à l'Agence du numérique de la sécurité civile une subvention de 850 000 € pour couvrir une part du financement du futur système d'alerte NexSIS 18-112.

Dans le même temps les recettes d'investissement se sont

établies à 26,09 M€, en diminution de 33 % par rapport à l'an dernier. Cette diminution s'explique d'une part par l'absence d'excédent de fonctionnement capitalisé en 2020 et, d'autre part, par un moindre recours à l'emprunt.

On retiendra pour l'année 2020 que les investissements ont été couverts à 40 % par la dotation aux amortissements et à 25 % par un emprunt de 7,5 M€. Le SDMIS a également perçu une subvention de 180 000 € versée par l'OMS en contrepartie des travaux d'aménagement réalisés en vue de l'installation de l'Académie OMS à Lyon. Les personnes qui ont fait la visite ce matin ont pu voir ces aménagements réalisés sur le site de la logistique. Ils ont été possibles grâce à la subvention de l'OMS, 180 000 € versés en 2020 et un solde de 70 000 € qui vient ~~de vous~~ d'être versé sur l'exercice 2021.

Les autres recettes, de bien moindre importance, sont les recettes du FCTVA : 3,88 M€, ainsi que 660 000 € d'opérations d'ordre et 160 000 € de participation des communes.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 153,90 M€, en augmentation de 1,28 % par rapport à 2019.

Concernant 2020, les faits notables sont les suivants :

Les mesures sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 ont généré des frais supplémentaires de l'ordre de 1,65 M€ en fonctionnement, répartis entre les équipements des personnels (masques, combinaisons, charlottes...) et les produits de désinfection (gel, savon, sprays désinfectants), donc 1,65 M€ de frais supplémentaires pour les mesures sanitaires qui ont pu être amortis par de moindres dépenses, notamment pour les carburants, la restauration collective ou encore la formation.

Concernant les dépenses de personnel, les deux

délibérations prises lors du conseil d'administration du 25 novembre 2020 ont représenté un surcoût de 2,21 M€. Ces deux délibérations portaient, pour l'une sur la revalorisation de la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels et, pour l'autre, sur la reconnaissance de l'engagement des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs face à l'épidémie de COVID-19, ce que l'on appelle communément la « prime COVID ». Ces dépenses ont été en partie couvertes par la perception d'une subvention exceptionnelle de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône.

Concernant les sapeurs-pompiers volontaires, les différentes périodes de confinement ont fortement impacté l'activité opérationnelle du fait du ralentissement de l'activité économique, de la baisse du trafic routier notamment et elles ont aussi entraîné la diminution des activités de formation. Ainsi, les dépenses relatives à l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires ont diminué de près de 6 % entre 2019 et 2020.

Une fois ces éléments de compréhension énoncés, je vais passer rapidement sur les différentes natures de dépenses.

Les charges à caractère général se sont élevées à 27,30 M€, en légère hausse, +210 000 € par rapport à l'année précédente.

Les dépenses de personnel se sont élevées à 107,66 M€, réparties entre le volontariat, la masse salariale et les frais divers de personnel.

Les dépenses diverses, comprenant principalement les subventions et participations versées à différents organismes comme le CASC ou l'EPARI, se sont élevées à 2,63 M€.

Pour finir, nous avons dépensé 2,26 M€ pour le BEA et les intérêts de la dette, 13,71 M€ pour les dotations aux amortissements et

quelque 300 000 € pour les écritures d'ordre de sortie du patrimoine des biens cédés.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles se sont élevées à 154,52 M€, en augmentation de 0,12 % par rapport à l'an dernier, avec les deux recettes exceptionnelles que j'ai d'ores et déjà soulignées : les participations de la Métropole de Lyon et du Département au versement de la prime COVID, qui ont donné lieu au versement de 0,92 M€ de la part de la Métropole de Lyon et de 0,23 M€ de la part du Département.

Hormis ces recettes exceptionnelles venant en remboursement des dépenses réalisées, on retrouve les recettes habituelles. Avant tout, les contributions des collectivités pour un peu plus de 145,62 M€, complétées par le remboursement de la part salariale des chèques-déjeuners et d'autres menues recettes de fonctionnement.

Comme chaque année, le remboursement forfaitaire de la maintenance des véhicules du parc du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon s'est élevé à 1 M€ et 1,25 M€ pour les interventions payantes.

Voilà les éléments que je voulais porter à votre connaissance concernant le compte administratif 2020.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci madame MASSARDIER et merci pour tout le travail qui a été effectué pour permettre la présentation de ce compte administratif aujourd'hui.

Monsieur le contrôleur général, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Nous sommes satisfaits avec M. le payeur départemental car suite au travail qu'il avait fait en janvier, on tombe au centime d'euro près sur les mêmes chiffres. C'est cela l'essentiel de notre travail.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais laisser la parole à M. le payeur départemental que je remercie infiniment également pour le travail sur ce compte administratif.

Monsieur le payeur départemental.

M. ROUSSEAU.- Merci madame la présidente. Effectivement c'est un résultat rigoureusement concordant, d'une part avec les éléments du compte de gestion et, d'autre part, vous avez raison mon général, avec la prévision de résultat que nous avons effectuée ensemble avec le groupement des finances en début d'année. De ce fait-là, je n'ai pas grand-chose à ajouter à tout ce qui a été dit, si ce n'est peut-être deux observations.

La première, c'est que l'on constate au fil des années des résultats de la section d'investissement qui fluctuent dans le temps. Cette année on a effectivement un résultat de l'investissement relativement significatif, mais qu'il faut rapprocher évidemment des reports cumulés au début de cet exercice et qui vient d'un phénomène que les représentants des collectivités connaissent bien, c'est-à-dire du décalage entre le cycle de vie et de fonctionnement et de réalisation des investissements avec le principe de l'annualité budgétaire.

Comme on le verra dans un rapport qui suit, il nous reste, et heureusement, un résultat d'investissement cumulé excédentaire qui va permettre de mener à son terme les décisions d'investissements qui ont été prises. Cela vient aussi du fait que les investissements sont financés à la fois par la ressource d'emprunt mais de la façon la plus mesurée possible, c'est important, et aussi par les recettes d'autofinancement qui viennent de la section de fonctionnement et qu'il faut générer aussi au fil du temps. Cela explique que l'on peut avoir effectivement des résultats cumulés qui fluctuent dans le temps au fur et à mesure où on prépare le financement des investissements et ensuite

on les réalise, ce qui vient consommer évidemment les résultats excédentaires.

La deuxième observation, c'est qu'à l'inverse le résultat de la section de fonctionnement est positif, suffisamment mais pas trop, parce qu'après tout ce sont quand même les collectivités financeuses qui l'alimentent. C'est nécessaire d'avoir quand même un petit matelas de sécurité, mais vous le voyez, il n'est pas très important rapporté à l'ensemble du budget de fonctionnement de l'établissement et donc cela me paraît être quand même plutôt le signe et je m'en réjouis, d'un fonctionnement financier équilibré actuellement pour l'établissement du SDMIS. Voilà madame la présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie monsieur le payeur départemental.

Y a-t-il des questions sur le compte administratif ? *(Non)*

Je vais laisser la présidence à M. DEVINAZ, le doyen d'âge de notre assemblée, pour procéder au vote.

(Sortie de Mme la présidente.)

M. DEVINAZ.- Mes chers collègues, cela m'étonne toujours d'être le doyen d'âge, mais ce qui me rassure c'est que cela vous arrivera aussi.

Je vais procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/21-05/06 est adoptée à l'unanimité.**

(Retour de Mme la présidente.)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne sais pas quel est le résultat du vote, mais je vous remercie quand même.

R/21-05/07 Budget principal du SDMIS et budget annexe énergies renouvelables – Comptes de gestion pour l'exercice 2020

Mme LA PRÉSIDENTE.- Dans la poursuite du rapport qui vient de vous être présenté, je vous propose de prendre acte des comptes de gestion de M. le payeur départemental pour ce qui concerne le budget principal et le budget annexe « énergies renouvelables ». Ces comptes de gestion sont en tout point conformes, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure monsieur le payeur départemental, au compte administratif.

Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Nous allons procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/21-05/07 est adoptée à l'unanimité.**

R/21-05/08 Budget principal du SDMIS – Reprise et affectation du résultat comptable définitif de l'exercice 2020

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le 8 mars dernier, nous avons approuvé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 afin de permettre l'équilibre du budget primitif et particulièrement à la section de fonctionnement.

Le compte administratif de l'exercice 2020 et le compte de gestion de M. le payeur départemental du Rhône viennent de vous être présentés par deux rapports distincts et confirment les résultats propres de l'exercice 2020, soit un excédent de fonctionnement de 625 115,09 € et un déficit d'investissement de 6 780 229,58 €.

Compte tenu des résultats antérieurs repris et de la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le résultat de clôture est excédentaire de :

- 6 020 954,94 € pour la section d'investissement,
- 5 117 604,84 € pour la section de fonctionnement.

Ces résultats corroborent ceux qui vous ont été exposés le 8 mars à savoir que l'excédent d'investissement est suffisant pour couvrir le financement des restes à réaliser qui s'élève à 3 663 532,16 € et dont les crédits vont être inscrits au budget supplémentaire 2021, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement peut être conservé au sein de cette même section sans abonder la section d'investissement.

Aussi, je vous demande de bien vouloir arrêter définitivement les résultats de l'année 2020 qui sont conformes aux résultats d'ores et déjà repris de manière anticipée.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? *(Non)*

Je vais procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/21-05/08 est adoptée à l'unanimité.**

R/21-05/09 Budget principal du SDMIS – Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2021 a pour principal objet la reprise des reports en dépenses d'investissement de l'année 2020, qui correspondent aux dépenses engagées sur l'exercice 2020, mais qui ne donneront lieu à paiement que sur l'exercice 2021.

Le budget supplémentaire permet également d'ajuster les crédits, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, sans

incidence sur le montant global des principales dépenses que sont les charges à caractère général et les dépenses de personnels, autorisé lors du budget primitif pour l'année 2021.

Les quelques recettes imprévues de fonctionnement perçues après l'élaboration du budget primitif permettront de couvrir l'augmentation des charges de gestion courante et charges exceptionnelles, tout en augmentant le virement de la section d'investissement.

Je vais laisser la parole à madame MASSARDIER pour nous donner quelques éléments de présentation de ce projet de budget supplémentaire.

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Merci. Concernant ce budget supplémentaire, vous en avez le détail annexé au rapport, c'est un budget supplémentaire assez simple dès lors que nous avons déjà procédé à la reprise et à l'affectation des résultats.

Il permet avant tout d'inscrire les reports qui s'élèvent à 3,66 M€ en investissement. Ces reports de 3,66 M€ sont couverts par une hausse de la dotation aux amortissements, une hausse du virement de la section de fonctionnement, qui est possible grâce à la survenance de nouvelles recettes, et par une augmentation du montant de l'emprunt prévisionnel.

Concernant la section de fonctionnement, elle varie assez peu. Nous enregistrons de nouvelles recettes de l'ordre de 443 000 € et de nouvelles dépenses de l'ordre de 273 000 €, ce qui nous permet d'augmenter le virement à la section d'investissement de 170 000 €.

Aussi, le budget supplémentaire qui vous est présenté aujourd'hui s'élève à 3,66 M€ en investissement et 443 000 € en fonctionnement. C'est un budget supplémentaire qui est limité à son strict

minimum.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie madame MASSARDIER.

Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je mets ce rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération R/21-05/09 est adoptée à l'unanimité.***

R/21-05/10 Budget principal du SDMIS – Autorisations de programme et crédits de paiement – Compte rendu 2020

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le SDMIS utilise la gestion en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les investissements relatifs aux constructions et rénovations de casernes, ainsi qu'aux acquisitions de véhicules, afin de faciliter leur gestion et leur suivi.

Le code général des collectivités territoriales fait obligation de présenter un suivi de l'exécution des programmes votés. Les tableaux de suivi des différentes opérations arrêtées à la date du 31 décembre 2020 figurent en annexe du rapport qui vous a été adressé.

Je vous demande, mesdames, messieurs, de me donner acte de ce compte-rendu.

Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération R/21-05/10 est adoptée à l'unanimité.***

R/21-05/11 Budget principal du SDMIS – Admissions en non-valeur

Mme LA PRÉSIDENTE.- En concertation avec M. le payeur départemental, je vous propose d'admettre en non-valeur deux titres de recettes n'ayant pu être recouvrés, dont le détail figure dans le rapport qui vous a été adressé et ce, pour un montant total de 2 880,60 €.

Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je mets le rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/21-05/11 est adoptée à l'unanimité.**

R/21-05/12 Budget annexe énergies renouvelables - Compte administratif pour l'exercice 2020

Mme LA PRÉSIDENTE.- Du fait de la non-réalisation des travaux initialement prévus et budgétisés sur l'exercice 2020, aucune dépense ni aucune recette n'ont été enregistrées sur le budget annexe durant l'année 2020, ainsi le résultat propre de l'exercice 2020 s'élève à zéro euro en section de fonctionnement et à zéro euro en section d'investissement, soit un résultat propre de l'exercice de zéro euro.

Compte tenu de l'absence de résultats antérieurs, le résultat de clôture est identique au résultat propre de l'exercice soit, comme je viens de l'indiquer, zéro euro en section d'investissement et zéro euro en section de fonctionnement.

Pour votre complète information, je vous informe que ce compte administratif a recueilli un avis favorable du conseil d'exploitation qui s'est réuni le 27 avril dernier.

Je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir donner acte de ce compte administratif 2020 pour le budget annexe

énergies renouvelables.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce budget ? *(Non)*

Je vais laisser la place à monsieur le sénateur pour me remplacer à la présidence et recueillir vos voix.

(Sortie de Mme la présidente.)

M. DEVINAZ.- Mes chers collègues, on va procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/21-05/12 est adoptée à l'unanimité.**

(Retour de Mme la présidente.)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie.

Avant de clore notre réunion, puisque notre ordre du jour est maintenant épuisé, je tiens à remercier tout particulièrement M. le payeur départemental qui participait aujourd'hui à son dernier conseil d'administration puisqu'il va partir prochainement à la retraite.

Je me permets, au nom de mes prédécesseurs et des équipes du SDMIS, de souligner la qualité de nos relations au cours de ces années et le plaisir que ce fut de travailler avec vous, monsieur Rousseau. Je vous souhaite très sincèrement le meilleur pour la suite et de profiter au mieux d'une retraite heureuse et épanouie.

Je ne doute pas que votre successeur dans cette éminente fonction remplisse ses missions avec la même rigueur et la même disponibilité dont vous avez su faire preuve.

Avec monsieur le contrôleur général, nous nous permettons de vous remettre avec grand plaisir un petit souvenir du SDMIS.

(Applaudissements.)

M. ROUSSEAU.- Permettez-moi de vous remercier également. C'est vrai que c'est un partenariat de 10 ans qui va s'achever. Figurez-vous qu'il a commencé dès le premier jour de ma prise de fonction, je me souviens très bien avoir signé mon procès-verbal de remise de service le 1^{er} juillet 2011 le matin et l'après-midi il y avait un conseil d'administration, du SDIS à l'époque, et dès l'après-midi, je signalais une convention d'engagement partenarial pluriannuel d'une durée de 3 ans avec des engagements d'amélioration de la qualité du service, que nous avons évidemment menée à son terme, puis une autre convention d'ailleurs depuis. C'est vrai que c'était une convention qui visait non pas seulement à avoir un bon partenariat et des contacts agréables, mais surtout de faire progresser le service rendu au SDMIS, mais au-delà de lui, à l'ensemble des Rhodaniens.

J'ai simplement trois illustrations qui me viennent en tête. La première, c'est que le SDMIS a été le premier établissement dont j'avais la gestion à être totalement dématérialisé dans ses procédures financières, ce que l'on appelle la « full démat » et je l'ai testée avec un cobaye de choix, qui a résisté, qui a répondu parfaitement présent et tout s'est très bien déroulé.

Deuxième illustration, nous avons un délai de paiement aux entreprises, aux partenaires, bien évidemment aux salariés aussi et aux agents et volontaires du SDMIS, qui est le meilleur que je connaisse de l'ensemble des collectivités que je gère et au-delà d'ailleurs, puisqu'il est de l'ordre de 13 jours, 13,5 jours, on va bientôt payer plus vite que les travaux vont être réalisés et avec un délai côté paierie départementale de l'ordre de 3,5 jours à 4 jours selon les périodes.

C'est donc le signe d'une procédure qui est bien rodée dans ses différents intervenants, mais aussi d'un travail de qualité tout

au long de la chaîne.

Le dernier exemple qui me vient à l'esprit, c'est le suivi juridique, administratif et comptable que nous avons perfectionné du bail emphytéotique et administratif, qui n'est quand même pas négligeable puisque dans un compte administratif, vous l'avez vu tout à l'heure, sur une année comme 2020 c'est 12 M€ à peu près dans les différentes composantes donc on voit que c'est important et qu'il était important que ce soit bien décrit dans les comptes, mais également que les engagements juridiques et financiers de l'établissement soient bien pilotés, suivi et maîtrisés, ce qui était le cas.

Puis évidemment tout cela ne pouvait pas se faire sans des relations humaines. J'aurais connu trois présidents ou présidente, madame la présidente, j'aurais connu beaucoup de responsables administratifs. Heureusement j'avais un élément de stabilité quand même au SDMIS, le contrôleur général DELAIGUE et son adjoint, le colonel KAISER, avec qui nous avons fait progresser notre sens de l'humour partagé, puis l'ensemble des services, que ce soit la direction des ressources humaines, le groupement informatique, le groupement de la commande publique, le groupement des affaires juridiques et bien sûr notre partenaire de tous les jours, qui est vraiment essentiel, le groupement des finances avec deux phases et deux personnes tout aussi agréables et efficaces au quotidien, Sylvie SANAEI pendant 5 ans et Maud MASSARDIER, également pendant 5 ans. C'est à peu près la durée au-delà de laquelle je deviens insupportable je suppose, donc cette fois-ci c'est moi qui m'en vais.

Je voudrais vraiment les remercier ainsi que la petite équipe, petite mais efficace, du groupement finances pour leur réactivité, la qualité de notre partenariat, le très bon esprit dans lequel on travaille et surtout l'esprit de confiance qui fait que la totalité des dossiers, et il y en a qui sont complexes voire originaux dans le cadre du SDMIS, ont été

traités en amont, ont été anticipés, ce qui fait qu'à ma connaissance on n'a vraiment pas le souvenir du moindre accroc dans le flux de ce que l'on appelle les dépenses ou les recettes, ce qui ne va pas toujours de soi quand on est comptable public arrivant en fin de chaîne.

Quand on s'entend aussi bien pendant 10 ans, il est important de savoir se quitter. Je voudrais le faire avant de me rendre insupportable, avant que vous souhaitiez vraiment mon départ et vous remercier infiniment les uns et les autres pour la qualité de nos relations et surtout du travail réalisé, je pense et j'espère au bénéfice à la fois de l'établissement et des Rhodaniens qui bénéficient de son action.

Je vous remercie vraiment infiniment. *(Applaudissements.)*

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce conseil d'administration s'achève donc, monsieur le Préfet, chers collègues, mesdames et messieurs. Nous allons poursuivre avec la visite du site avec une partie d'entre vous. Je vous remercie, ainsi que le président du Département et je vais souhaiter bon courage à toutes les équipes pour le plan de charge important de l'été qui s'annonce, avec les vaccinations que nous avons évoquées tout à l'heure au sein de ce conseil d'administration.

Bon courage à tous et je vous dis à très bientôt.

(La séance est levée à 15 heures 51).

Zémorda KHELIFI
Présidente

